

Mise à jour sur les contributions annuelles impayées

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i) prendre note de l'amélioration de la situation des contributions annuelles impayées des Parties contractantes;
- ii) prendre note des mesures proposées par le Secrétariat pour 2017 afin d'encourager le paiement des arriérés de contributions, à savoir :
 - a) donner la priorité aux Parties ayant des arriérés de plus de trois ans;
 - b) accorder une attention particulière aux Parties qui n'ont jamais payé depuis leur adhésion et à celles dont les arriérés de contributions déjà anciens dépassent 50 000 CHF;
 - c) continuer de faire participer les Conseillers régionaux principaux du Secrétariat à cette activité;
 - d) faire rapport sur les progrès de règlement des contributions impayées à la 54^e Réunion du Comité permanent;
- iii) examiner des mesures additionnelles visant à harmoniser les pratiques de la Convention et celles d'autres conventions, comme par exemple ajouter une page au site web de Ramsar avec des listes mensuelles, mises à jour, de contributions impayées des Parties contractantes;
- iv) approuver le changement dans les pourcentages et les calculs de la provision annuelle pour contributions impayées des Parties contractantes suivant la pratique d'autres conventions;
- v) prendre note du fait que le fonds administratif du Secrétariat n'est plus dans une situation financière nécessitant un budget d'austérité pour 2018 et que le Comité exécutif a convenu, le 23 février 2017 de maintenir le budget 2018 approuvé à la COP12;
- vi) prendre note de l'état actuel des contributions volontaires des Parties contractantes dans la Région Afrique, comme défini dans la Résolution X.2, paragraphe 23; et
- vii) approuver l'intégration d'un paragraphe dans un projet de résolution sur les questions financières, pour examen par les Parties contractantes à la COP13, afin de changer la qualification de ces contributions de « volontaires » à « additionnelles ».

Contexte

1. L'article 6.6 de la Convention stipule : « Chaque Partie contractante contribue [au] budget selon un barème des contributions adopté à l'unanimité des Parties contractantes présentes et votantes à une session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes ».
2. Les contributions annuelles (fixées) des Parties servent à financer le budget administratif de la Convention. Chaque année, les contributions annuelles sont facturées aux Parties par le Secrétariat. La facture en francs suisses (CHF) est calculée en fonction du budget administratif approuvé et du barème des quotes-parts des Nations Unies en vigueur, proportionnellement ajusté de façon à tenir compte du véritable nombre de membres de la Convention au début de l'exercice.
3. Dans la Résolution XI.2 (2012), paragraphe 17, la Conférence des Parties contractantes : « Prie instamment les Parties contractantes ayant des contributions impayées de redoubler d'efforts pour les régler le plus rapidement possible, afin de renforcer la viabilité financière de la Convention de Ramsar grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes et demande au Secrétariat de prendre contact avec les Parties contractantes ayant des contributions impayées depuis plus de trois ans afin de les aider à définir les options et mesures appropriées pour remédier à la situation et établir un plan de paiement des contributions, et de faire rapport à chaque réunion du Comité permanent et session de la Conférence des Parties sur les activités entreprises en la matière et les résultats obtenus ».

Progrès accomplis en 2016

4. Le tableau de l'Annexe 1 présente, pour chaque Partie contractante, une comparaison de sa position du point de vue du versement de contributions impayées au 29 février 2016 et au 31 décembre 2016.
5. Le tableau 1 présente les contributions impayées de 2012 à 2016 et les provisions pour non-recouvrement des contributions impayées. Les contributions totales impayées depuis 2016 ou avant s'élèvent, au 31 décembre 2016, à 1 277 035 CHF. Ces contributions étaient dues par 79 Parties. Le taux global des contributions impayées s'est amélioré, avec une réduction de 72 086 CHF, soit 5%, au 31 décembre 2016. (À noter que les Parties contractantes ont payé 103 000 CHF de plus, pour les contributions impayées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 22 février 2017). En outre, il convient de noter que le calcul préliminaire de la provision de 2016 est inférieur de 30 000 CHF à celui de la provision de 2015, ce qui contraste avec les tendances récentes à l'augmentation des provisions annuelles.

Tableau 1 : Contributions impayées et provision pour non-recouvrement, 2012-2016 (en milliers CHF)

Description	2012	2013	2014	2015	2016
Contributions fixées des Parties	3 780	3 782	3 779	3 779	3 779
Contribution volontaire des États-Unis d'Amérique	930	1 048	1 066	1 066	1 066
Montant cumulatif des arriérés	759	759	943	1 349	1 277 ¹
Provision pour non-recouvrement (c.-à-d. provision pour les contributions impayées)	361	385	483	691	661 ²

- Au 31 décembre 2016, 90 Parties contractantes avaient versé la totalité de leurs contributions dues jusqu'en 2016 inclus. Dix-neuf d'entre elles avaient déjà versé leur contribution pour 2017, en tout ou partie. Le Secrétariat est reconnaissant à ces Parties pour leur appui constant et diligent.
- Le tableau 2 présente une comparaison du montant total des contributions impayées au 29 février 2016 et au 31 décembre 2016, par année où elles sont dues pour la première fois. Le règlement des contributions impayées, dues depuis quatre ans au moins, a fait des progrès importants. Pour les contributions impayées, dues depuis cinq ans ou plus, les progrès ont été plus modestes. Globalement, 70% des contributions impayées au 29 février 2016 ont été réglées avant le 31 décembre 2016.

Tableau 2 : Comparaison des contributions impayées au 29 février 2016 et au 31 décembre 2016 avec le nombre d'années impayées

Année due	Années impayées	Total des contributions impayées au 29/02/2016 (milliers de CHF)	Total dû au 31/12/2016 (milliers de CHF)	Pourcentage des contributions impayées au 29 février 2016 et versées avant le 31/12/2016 (%)
2008 ou avant	>8	91	82	10%
2009	8	22	20	9%
2010	7	28	26	7%
2011	6	44	42	5%
2012	5	53	48	9%
2013	4	226	73	68%
2014	3	269	114	58%
2015	2	489	327	33%
2016	1	3 006	545	82%
Total		4 228	1 277	70%

- Une comparaison du montant total des contributions impayées au 29 février 2016 et au 31 décembre 2016, par région, figure au tableau 3.

¹ À finaliser durant l'audit de fin d'exercice de 2016. À noter aussi que les Parties contractantes ont versé 103 000 CHF de plus, pour d'anciennes contributions impayées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 22 février 2017.

² À finaliser durant l'audit de fin d'exercice de 2016.

Tableau 3 : Comparaison du total des contributions impayées au 29 février 2016 et au 31 décembre 2016, par région

	Total des contributions impayées au 29/02/2016	Total des contributions impayées au 31/12/2016	Pourcentage des contributions impayées au 29/02/2016 et versées avant le 31/12/2016	Rappel : Parties contractantes ayant des arriérés de > 3 ans au 31/12/2016
Région	Montant CHF	Montant CHF	%	
Afrique	352	302	14%	20
Asie	1 109	108	90%	6
Europe	1 728	231	87%	1
Amérique latine et Caraïbes	957	616	36%	6
Océanie	37	20	46%	1
Amérique du Nord	45	0	100%	0
Total	4 228	1 277³	70%	34

9. En 2016, donnant suite à la Décision SC52-27⁴, les Conseillers régionaux principaux de Ramsar ont contacté les Parties contractantes de leurs régions respectives pour tenter de résoudre la question des contributions annuelles impayées. En outre, avec les factures annuelles envoyées aux Parties contractantes, le Secrétariat a continué de joindre des états de compte. Ces efforts ont permis une réduction de 5% du total des contributions impayées durant l'année.
10. Les informations reçues des Parties contractantes, concernant la Décision SC52-27, indiquent qu'il est préférable d'envoyer des communications écrites aux responsables gouvernementaux ou aux ministres uniquement à la demande d'une Partie contractante. Les informations reçues des Parties d'Afrique suggèrent que des communications écrites doivent être envoyées. En conséquence, le Secrétariat est en train d'identifier les responsables gouvernementaux ou ministres appropriés à contacter par écrit, pour chacune des 20 Parties contractantes d'Afrique présentant des arriérés de contributions de plus de trois ans.

Mesures proposées par le Secrétariat pour 2017

11. En 2017, les mesures prioritaires du Secrétariat porteront sur les 34 Parties (ce chiffre était de 41 dans le rapport à la 52^e Réunion du Comité permanent) ayant des arriérés depuis plus de trois ans à la fin de 2016. Le Secrétariat continuera de faire participer ses Conseillers régionaux

³ À noter que les Parties contractantes ont versé 103 000 CHF de plus pour d'anciennes contributions impayées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 22 février 2017.

⁴ Le Comité permanent donne les instructions suivantes au Secrétariat :

- Pour les pays dont les arriérés de contributions sont supérieurs à trois ans (depuis la fin de 2015) :
 - en collaboration avec le Correspondant national Ramsar, identifier le fonctionnaire/ministre approprié (une personne) pouvant résoudre le problème des contributions annuelles impayées;
 - notifier la personne, par écrit, de l'état des contributions impayées, avec une copie au Ministre des finances (ou son équivalent); et
 - demander reconnaissance et/ou paiement des contributions impayées.
- Sur recommandation des pays africains siégeant au Comité permanent :
 - faire une évaluation des contributions volontaires de cette région;
 - faire un rapport à la 53^e Réunion du Comité permanent et élaborer un projet de résolution remplaçant le mot « volontaires » par « additionnelles » en tenant compte des considérations de cette région.

principaux à cette activité. En outre, si l'on considère la Région Afrique, le Secrétariat donnera suite au paragraphe 17 de la Résolution XI.2 pour obtenir des plans de paiement écrits explicites du plus grand nombre de Parties possible et fera rapport sur les progrès de chaque Partie contractante à la 54^e Réunion du Comité permanent.

12. Des efforts particuliers seront axés sur les sept Parties qui n'ont jamais payé leurs contributions (elles étaient huit dans le rapport à la 52^e Réunion du Comité permanent) et les deux Parties ayant des arriérés de plus de trois ans pour un total de plus de 50 000 CHF (elles étaient quatre dans le rapport à la 52^e Réunion du Comité permanent).

Mesures additionnelles à envisager pour une harmonisation avec les pratiques d'autres conventions

13. Le Secrétariat a identifié d'autres pratiques établies par d'autres conventions que le Comité permanent pourrait souhaiter examiner, comme par exemple ajouter une page au site web de Ramsar contenant des listes mensuelles, mises à jour, des contributions impayées par les Parties contractantes. D'autres conventions, notamment les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle et la CITES, ont mis en place un processus de ce type depuis plusieurs années, comme le montrent les liens suivants :
 - Convention de Rotterdam : <http://www.pic.int/Default.aspx?tabid=5023>
 - Convention de Stockholm : <http://chm.pops.int/Default.aspx?tabid=5020>
 - Convention de Bâle : <http://www.basel.int/Default.aspx?tabid=5021>
 - CITES : https://www.cites.org/sites/default/files/eng/disc/funds/ct_en.pdf
14. Avant la fin de chaque exercice financier, le Secrétariat évalue l'état des contributions impayées, d'après les montants et la durée, et établit une provision en fonction de ces contributions impayées. Chaque augmentation annuelle de la provision réduit les fonds administratifs disponibles pour les dépenses. À partir de 2016, le Secrétariat propose de changer les pourcentages et le calcul de la provision annuelle pour les contributions impayées des Parties contractantes, afin d'harmoniser sa pratique avec celle d'autres conventions telles que les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle et la CITES. Cela permettrait aussi d'harmoniser la politique de Ramsar avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'application de pourcentages et de calculs révisés ne devrait pas augmenter la provision calculée pour 2016 pour Ramsar. Les pourcentages proposés et le calcul de la provision figurent dans le tableau 4.

Tableau 4 : Comparaison des pourcentages et calculs actuels et proposés utilisés pour comptabiliser la provision annuelle pour contributions impayées des Parties contractantes

Années dues	Années impayées pour le calcul de la provision de 2016	Pourcentages proposés pour le calcul de la provision à appliquer à chaque solde impayé, fondé sur la durée du solde impayé (%)	Pourcentages de provision actuels appliqués au solde total impayé pour chaque Partie contractante, fondé sur l'âge du plus ancien solde impayé (%)
1	2016	20%	5%
2	2015	20%	20%
3	2014	60%	40%
4	2013	80%	60%
5	2012	100%	80%
6 et plus	2011 et avant	100%	100%

Budget d'austérité

15. Dans la Décision SC52-28, « Le Comité permanent donne instruction à la Secrétaire générale de proposer un budget d'austérité pour 2018, pour tenir compte du volume croissant de contributions impayées, pour examen à la 53^e Réunion du Comité permanent ».
16. La Secrétaire générale a informé le Comité exécutif que des progrès importants avaient été faits afin d'enrayer la tendance récente à l'augmentation du volume des contributions impayées. Ce progrès, associé aux mesures proposées pour 2017 décrites ci-dessus, devrait améliorer la stabilité des fonds administratifs du Secrétariat. En conséquence, la Secrétaire générale a proposé au Comité exécutif que le fonds ne soit plus considéré, dans l'immédiat, en situation financière instable nécessitant l'adoption d'un budget d'austérité. Le 23 février 2017, le Comité exécutif a décidé de maintenir le budget 2018 approuvé à la COP12.

Contributions volontaires de la Région Afrique

17. À la COP10, dans le paragraphe 23 de la Résolution X.2, les Parties contractantes d'Afrique dont la contribution annuelle fixée était inférieure à 2000 CHF ont décidé de porter leur versement à ce niveau. La différence entre 2000 CHF et leur contribution fixée devait se faire sous forme de contribution volontaire, spécifiquement consacrée aux initiatives régionales africaines.
18. En réponse à la Décision SC52-27, l'évaluation des contributions volontaires pour 2016 fait apparaître que quatre sur les 44 (ou 9%) Parties contractantes concernées étaient à jour avec leurs contributions et avaient également fait une contribution volontaire pour l'année. La Résolution X.2 a été approuvée il y a huit ans et, durant cette période, 23 des 44 Parties contractantes (52%) ont apporté une contribution volontaire pour l'une au moins des huit années. Ces 23 Parties contractantes ont apporté une contribution volontaire d'un montant total de 98 551 CHF en huit ans.
19. Les contributions volontaires reçues de la Région Afrique durant la période de 2009 à 2016 figurent dans l'Annexe 2.

20. Le Secrétariat propose d'intégrer, dans un projet de résolution sur les questions financières qui sera examiné par les Parties contractantes à la COP13, un paragraphe modifiant le libellé du paragraphe 23 de la Résolution X.2 pour remplacer le mot « volontaires » par « additionnelles ».

Annexe 1 Changements dans les contributions impayées avant le 31 décembre 2016 (1 de 2)

Région	Partie contractante	Contributions impayées 29 février 2016 (CHF)	Contributions impayées 31 décembre 2016 (CHF)	Contributions reçues entre le 29 février 2016 et le 31 décembre 2016 (CHF)	Pourcentage de contributions impayées reçues avant le 31 décembre 2016 (%)	Nombre d'années de contributions impayées au 31 décembre 2016
Afrique	Nigéria	51,003	51,003	-	0.0%	>8
Afrique	Mauritanie	18,577	18,577	-	0.0%	>8
Afrique	Guinée-Bissau	18,367	18,367	-	0.0%	>8
Afrique	Congo, République démocratique du	17,846	17,846	-	0.0%	>8
Afrique	Djibouti	14,000	14,000	-	0.0%	>8
Afrique	Libéria	11,110	11,110	-	0.0%	>8
Afrique	Cabo Verde	11,000	11,000	-	0.0%	>8
Afrique	Soudan	11,000	11,000	-	0.0%	>8
Afrique	Sao Tomé-et-Principe	10,000	10,000	-	0.0%	>8
Afrique	Niger	9,192	9,192	-	0.0%	>8
Afrique	République centrafricaine	9,000	9,000	-	0.0%	>8
Afrique	Libye	47,642	47,642	-	0.0%	8
Afrique	Tanzanie, République-Unie de	7,000	7,000	-	0.0%	7
Afrique	Gambie	5,261	5,261	-	0.0%	6
Afrique	Cameroun	5,247	5,247	-	0.0%	6
Afrique	Madagascar	5,000	5,000	-	0.0%	5
Afrique	Comores	4,000	4,000	-	0.0%	4
Afrique	Swaziland	4,000	4,000	-	0.0%	4
Afrique	Zimbabwe	4,000	4,000	-	0.0%	4
Afrique	Côte d'Ivoire	3,517	3,517	-	0.0%	4
Afrique	Congo	3,000	3,000	-	0.0%	3
Afrique	Guinée équatoriale	3,000	3,000	-	0.0%	3
Afrique	Gabon	3,000	3,000	-	0.0%	3
Afrique	Guinée	3,000	3,000	-	0.0%	3
Afrique	Soudan du Sud	3,000	3,000	-	0.0%	3
Afrique	Burkina Faso	3,512	2,998	514	14.6%	3
Afrique	Burundi	2,151	2,151	-	0.0%	3
Afrique	Tunisie	4,110	2,741	1,369	33.3%	2
Afrique	Lesotho	3,000	2,000	1,000	33.3%	2
Afrique	Rwanda	2,000	2,000	-	0.0%	2
Afrique	Égypte	7,432	7,432	-	0.0%	1
Afrique	Sénégal	1,000	1,000	-	0.0%	1
Afrique	Sierra Leone	377	377	-	0.0%	1
Afrique	Mali	8,000	-	8,000	100.0%	0
Afrique	Mozambique	3,000	-	3,000	100.0%	0
Afrique	Ghana	2,000	-	2,000	100.0%	0
Afrique	Ouganda	2,000	-	2,000	100.0%	0
Afrique	Afrique du Sud	17,799	-	17,799	100.0%	0
Afrique	Algérie	7,872	-	7,872	100.0%	0
Afrique	Maroc	2,640	-	2,640	100.0%	0
Afrique	Bénin	1,000	-	1,000	100.0%	0
Afrique	Botswana	1,000	-	1,000	100.0%	0
Afrique	Namibie	1,000	-	1,000	100.0%	0
		351,655	302,461	49,194	14.0%	
Asie	Ouzbékistan	13,055	13,055	-	0.0%	9
Asie	Yémen	9,000	9,000	-	0.0%	9
Asie	République arabe syrienne	8,295	8,295	-	0.0%	6
Asie	Liban	7,154	7,154	-	0.0%	4
Asie	Turkménistan	4,271	4,271	-	0.0%	4
Asie	Bangladesh	3,500	3,500	-	0.0%	4
Asie	Iran, République islamique d'	37,694	8,234	29,460	78.2%	2
Asie	Viet Nam	4,886	4,886	-	0.0%	2
Asie	Jordanie	2,000	2,000	-	0.0%	2
Asie	Myanmar	2,000	2,000	-	0.0%	2
Asie	Mongolie	4,000	1,500	2,500	62.5%	2
Asie	Inde	36,037	36,037	-	0.0%	1
Asie	Oman	10,503	4,978	5,525	52.6%	1
Asie	Malaisie	2,032	2,032	-	0.0%	1
Asie	Népal	1,000	1,000	-	0.0%	1
Asie	Japon	473,323	-	473,323	100.0%	0
Asie	Chine	387,313	-	387,313	100.0%	0
Asie	Émirats arabes unis	29,534	-	29,534	100.0%	0
Asie	Indonésie	24,644	-	24,644	100.0%	0
Asie	Koweït	13,936	-	13,936	100.0%	0
Asie	Kazakhstan	9,339	-	9,339	100.0%	0
Asie	Iraq	8,629	-	8,629	100.0%	0
Asie	Philippines	7,885	-	7,885	100.0%	0
Asie	Bahreïn	2,151	-	2,151	100.0%	0
Asie	Cambodge	2,000	-	2,000	100.0%	0
Asie	Sri Lanka	1,516	-	1,516	100.0%	0
Asie	Thaïlande	1,163	-	1,163	100.0%	0
Asie	Kirghizistan	1,000	-	1,000	100.0%	0
Asie	Tadjikistan	760	-	760	100.0%	0
		1,108,620	107,942	1,000,678	90.3%	
Clé						
* Aucun paiement depuis l'adhésion à la Convention						

Annexe 1 Changements dans les contributions impayées avant le 31 décembre 2016 (2 de 2)

Région	Partie contractante	Contributions impayées 29 février 2016 (CHF)	Contributions impayées 31 décembre 2016 (CHF)	Contributions reçues entre le 29 février 2016 et le 31 décembre 2016 (CHF)	Pourcentage de contributions impayées reçues avant le 31 décembre 2016 (%)	Nombre d'années de contributions impayées au 31 décembre 2016
Europe	Macédoine, ex-République yougoslave de	7,000	7,000	-	0.0%	7
Europe	Grèce	82,814	82,814	-	0.0%	3
Europe	Malte	3,000	3,000	-	0.0%	3
Europe	Pays-Bas	153,379	80,914	72,465	47.2%	2
Europe	Portugal	44,358	25,800	18,558	41.8%	2
Europe	Moldova, République de	2,000	2,000	-	0.0%	2
Europe	Fédération de Russie	175,330	24,336	150,994	86.1%	1
Europe	Luxembourg	7,082	3,139	3,943	55.7%	1
Europe	Israël	21,026	1,701	19,325	91.9%	1
Europe	Allemagne	312,403	-	312,403	100.0%	0
Europe	Royaume-Uni	218,227	-	218,227	100.0%	0
Europe	Italie	183,266	-	183,266	100.0%	0
Europe	Espagne	119,455	-	119,455	100.0%	0
Europe	Danemark	59,303	-	59,303	100.0%	0
Europe	Suisse	55,743	-	55,743	100.0%	0
Europe	Turquie	49,777	-	49,777	100.0%	0
Europe	Suède	46,746	-	46,746	100.0%	0
Europe	Belgique	43,274	-	43,274	100.0%	0
Europe	Norvège	41,514	-	41,514	100.0%	0
Europe	Autriche	35,206	-	35,206	100.0%	0
Europe	Finlande	22,297	-	22,297	100.0%	0
Europe	Hongrie	7,872	-	7,872	100.0%	0
Europe	Ukraine	5,036	-	5,036	100.0%	0
Europe	Croatie	4,841	-	4,841	100.0%	0
Europe	Slovénie	4,107	-	4,107	100.0%	0
Europe	Lituanie	3,521	-	3,521	100.0%	0
Europe	Azerbaïdjan	2,934	-	2,934	100.0%	0
Europe	Bélarus	2,738	-	2,738	100.0%	0
Europe	Islande	2,443	-	2,443	100.0%	0
Europe	Chypre	2,103	-	2,103	100.0%	0
Europe	Estonie	1,858	-	1,858	100.0%	0
Europe	Serbie	1,565	-	1,565	100.0%	0
Europe	Albanie	1,000	-	1,000	100.0%	0
Europe	Andorre	1,000	-	1,000	100.0%	0
Europe	Bosnie-Herzégovine	1,000	-	1,000	100.0%	0
Europe	Géorgie	1,000	-	1,000	100.0%	0
Europe	Liechtenstein	1,000	-	1,000	100.0%	0
Europe	Monaco	1,000	-	1,000	100.0%	0
		1,728,218	230,704	1,497,514	86.7%	
Amérique latine et Caraïbes	Sainte-Lucie	13,000	13,000	-	0.0%	9
Amérique latine et Caraïbes	Antigua-et-Barbuda	9,000	9,000	-	0.0%	9
Amérique latine et Caraïbes	Venezuela, République bolivarienne du	149,623	149,623	-	0.0%	6
Amérique latine et Caraïbes	Belize	5,000	5,000	-	0.0%	5
Amérique latine et Caraïbes	Cuba	16,525	10,147	6,378	38.6%	4
Amérique latine et Caraïbes	Grenade	4,000	4,000	-	0.0%	4
Amérique latine et Caraïbes	République dominicaine	7,879	4,754	3,125	39.7%	3
Amérique latine et Caraïbes	Barbade	2,751	2,751	-	0.0%	3
Amérique latine et Caraïbes	Brésil	616,833	330,117	286,716	46.5%	2
Amérique latine et Caraïbes	Colombie	28,385	28,385	-	0.0%	2
Amérique latine et Caraïbes	Équateur	8,738	6,304	2,434	27.9%	2
Amérique latine et Caraïbes	Suriname	2,000	2,000	-	0.0%	2
Amérique latine et Caraïbes	Argentine	43,616	43,616	-	0.0%	1
Amérique latine et Caraïbes	Uruguay	3,863	3,863	-	0.0%	1
Amérique latine et Caraïbes	Trinité-et-Tobago	1,662	1,662	-	0.0%	1
Amérique latine et Caraïbes	Bahamas	1,000	1,000	-	0.0%	1
Amérique latine et Caraïbes	Bolivie, État plurinational de	1,000	1,000	-	0.0%	1
Amérique latine et Caraïbes	Chili	19,959	-	19,959	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Pérou	6,650	-	6,650	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Guatemala	5,326	-	5,326	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Costa Rica	4,471	-	4,471	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Panama	1,661	-	1,661	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	El Salvador	1,000	-	1,000	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Honduras	1,000	-	1,000	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Jamaïque	1,000	-	1,000	100.0%	0
Amérique latine et Caraïbes	Paraguay	1,000	-	1,000	100.0%	0
		956,943	616,222	340,721	35.6%	
Amérique du Nord	Mexique	45,168	-	45,168	100.0%	0
Océanie	Palaos	14,000	14,000	-	0.0%	9
Océanie	Fidji	2,000	2,000	-	0.0%	2
Océanie	Kiribati	1,546	1,546	-	0.0%	2
Océanie	Îles Marshall	1,161	1,161	-	0.0%	2
Océanie	Samoa	1,000	1,000	-	0.0%	1
Océanie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	17,205	-	17,205	100.0%	0
		36,911	19,706	17,205	46.6%	
TOTAL GÉNÉRAL		4,227,514	1,277,035	2,950,479	69.8%	
CONTRIBUTIONS ÉVALUÉES						

Annexe 2 Contributions volontaires des Parties contractantes de la Région Afrique

	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2016	Potentiel total des contributions volontaires 2009-2016	Pourcentage du potentiel total de contributions volontaires versées 2009-2016
Partie contractante	(CHF)	(CHF)	(%)
Bénin	8,000	8,000	100%
Botswana	6,000	8,000	75%
Burkina Faso	-	8,000	0%
Burundi	1,000	8,000	13%
Cameroun	-	8,000	0%
Cabo Verde	-	8,000	0%
République centrafricaine	-	8,000	0%
Tchad	8,000	8,000	100%
Comores	4,000	8,000	50%
Congo	3,246	8,000	41%
Congo, République démocratique du	-	8,000	0%
Côte d'Ivoire	4,000	8,000	50%
Djibouti	-	8,000	0%
Guinée équatoriale	-	8,000	0%
Gabon	1,625	8,000	20%
Gambie	-	8,000	0%
Ghana	5,000	8,000	63%
Guinée	5,000	8,000	63%
Guinée-Bissau	-	8,000	0%
Kenya	8,000	8,000	100%
Lesotho	3,795	8,000	47%
Libéria	-	8,000	0%
Madagascar	725	8,000	9%
Malawi	5,929	8,000	74%
Mali	8,000	8,000	100%
Mauritanie	-	8,000	0%
Maroc	3,000	8,000	38%
Mozambique	3,000	8,000	38%
Namibie	6,000	8,000	75%
Niger	-	8,000	0%
Rwanda	3,000	8,000	38%
Sao Tomé-et-Principe	-	8,000	0%
Sénégal	-	8,000	0%
Seychelles	4,000	8,000	50%
Sierra Leone	-	8,000	0%
Soudan du Sud	-	8,000	0%
Soudan	-	3,000	0%
Swaziland	-	4,000	0%
Tanzanie, République-Unie de	-	8,000	0%
Togo	1,191	8,000	15%
Tunisie	-	3,818	0%
Ouganda	5,840	8,000	73%
Zambie	200	8,000	3%
Zimbabwe	-	4,000	0%
Total	98,551	334,818	29%